RCS : ARRAS
Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 40404
Numéro SIREN : 501 465 934
Nom ou dénomination : ABICE HECC

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2020 sous le numéro de dépôt 9543

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

JULES FROISSART

EXPERT-COMPTABLE
Inscrit au tableau de l'Ordre de Lille
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes
5, rue du 19 Mars 1962
62 590 OIGNIES
Tél 06.07.26.33.48
froissartjules@gmail.com

GREFFE DU TRIBUNAL

Sur Rendez-vous

Oignies, le 16 septembre 2020

21 DEC. 2020

DE COMMERCE D'ARRAS

Sté ABICE HECC
70, rue de Madrid

62 138 DOUVRIN

Monsieur,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision de l'associé unique en date du 1er septembre 2020, j'ai établi le présent rapport, afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société,
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés, et de me prononcer, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I – MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les documents de la société qui m'ont été transmis font apparaître entre autres :

- le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2019, avec comparatif au 31 décembre 2018,
- la liasse fiscale au 31 décembre 2019.
- une balance des comptes à fin août 2020, dans le cadre d'une préparation de situation comptable devant être établie au 30 septembre 2020.

ultat

:termination des résultats a été effectuée dans le respect des règles
es aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation,
ications formulées en fin de paragraphe B ci-dessous.

:hiffre d'affaires est de 298 181 €, (contre 266 182 € l'exercice précédent).
l'activité a été contrariée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cependant,
ptes depuis le début de l'exercice révèle un chiffre d'affaires qui pourrait être
30 € au 30 septembre 2020.

ur revenir sur l'exploitation en 2019, les achats et charges externes s'élèvent
pôts et taxes s'élèvent à 6 501 €.

es salaires et traitements s'élèvent à 120 354 € et les charges sociales à 33 994 €.

e plan d'amortissements des immobilisations révèle un montant de 6 010 €, les
visions pour créances s'élèvent à 3 100 € et les autres charges 66 €.

Il s'en suit un résultat d'exploitation positif de 38 036 €. Après constatation de
ionnels de 173 € et de l'impôt sur les bénéfices de 5 743 €, le résultat net
exercice 2019 est de 32 466 €. (Il était de 27 058 € en 2018). Pour les 9 premiers
l est budgété à 21 000 €.

L'actif est essentiellement constitué :

ations corporelles dont la valeur nette comptable est de 73 024 €,

s clients pour 66 397 €,

éances pour 5 662 €,

ibilités pour 143 315 €,

t un total de 215 374 €.

Le passif est constitué :

s financières pour 90 €,

es fournisseurs de 22 916 €,

A – Comptes de Résultat

La détermination des résultats a été effectuée dans le respect des règles comptables applicables aux éléments entrant directement ou indirectement dans sa formation, compte tenu des indications formulées en fin de paragraphe B ci-dessous.

Le chiffre d'affaires est de 298 181 €, (contre 266 182 € l'exercice précédent). Depuis mars 2020, l'activité a été contrariée par la crise sanitaire liée à la Covid 19. Cependant, l'évolution des comptes depuis le début de l'exercice révèle un chiffre d'affaires qui pourrait être de l'ordre de 250 000 € au 30 septembre 2020.

Pour revenir sur l'exploitation en 2019, les achats et charges externes s'élèvent à 91 549 €. Les impôts et taxes s'élèvent à 6 501 €.

Les salaires et traitements s'élèvent à 120 354 € et les charges sociales à 33 994 €.

Le plan d'amortissements des immobilisations révèle un montant de 6 010 €, les dotations aux provisions pour créances s'élèvent à 3 100 € et les autres charges 66 €.

Il s'en suit un résultat d'exploitation positif de 38 036 €. Après constatation de produits exceptionnels de 173 € et de l'impôt sur les bénéfices de 5 743 €, le résultat net comptable de l'exercice 2019 est de 32 466 €. (Il était de 27 058 € en 2018). Pour les 9 premiers mois de 2020, il est budgété à 21 000 €.

B – Bilan

L'actif est essentiellement constitué :

- d'immobilisations corporelles dont la valeur nette comptable est de 73 024 €,
- de créances clients pour 66 397 €,
- d'autres créances pour 5 662 €,
- de disponibilités pour 143 315 €,

soit un total de 215 374 €.

Le passif est constitué :

- de dettes financières pour 90 €,
- de dettes fournisseurs de 22 916 €,

- de dettes fiscales et sociales de 41 399 €,

- d'autres dettes pour 600 €

soit un total de 65 005 €.

A l'actif ont été inscrites 22 574 € de charges constatées d'avance, et au passif 60 126 € de produits constatés d'avance.

Les capitaux propres étaient de 175 840 € au 31 décembre 2019, sans modification notable au 31 août 2020.

J'ai vérifié que les règles et méthodes comptables appliquées par la société sont conformes aux principes comptables applicables en France et sont régulièrement appliquées.

II – MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des éléments en ma possession, le montant des capitaux propres déterminé selon les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part, les 5 000 actions de 30 € de valeur nominale étant réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales proportionnellement au nombre de leurs parts, à raison d'une action pour une part.

Fait à Oignies, le 16 septembre 2020

Jules Froissart,
Commissaire à la transformation,

Jules FROISSART
EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
5, RUE DU 19 MARS 1962
62590 OIGNIES